

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 8 janvier 2018

DELIB2018N01

Le lundi 8 janvier 2018, à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre FILLON, Maire.

Présents : Pierre FILLON, Christian TREMOULET, Josiane MOUCHET, Chrystelle BEURRIER, Roger BÉCHET, Philippe BERTRAND, Philippe DELERCE, Carole DINGER, Denise GIGNOUX, Laurence LASSORT, Bernard MEILLASSON, Cécilia MOTA.

Excusés : Coralie MARMOT (pouvoir à Pierre FILLON), Christophe COSTE (pouvoir à Christian TREMOULET).

Absents : Néant.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	14
Nombre de conseillers municipaux présents	12
Nombre de votants	14
Date de convocation du conseil municipal	22 décembre 2017
Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.	
Philippe DELERCE est désigné en tant que secrétaire de séance.	

I – Compte rendu de la séance du 11 décembre 2017

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Attribution du marché public de travaux de création du parc public de jeux du Pré Cottin

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n°DELIB2016N78 du 7 novembre 2017 relatif à l'aménagement du parc du Pré Cottin, mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;

Vu la délibération n°DELIB2016N88 du 19 décembre 2017 relatif au parc du Pré Cottin, concours d'idées, choix des trois maîtres d'œuvre retenus pour la phase de négociation ;

Vu la délibération n°DELIB2017N47 du 9 mai 2017 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement d'un parc public de jeux pour enfants, dit « Pré Cottin » ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°DELIB2017N73 du 16 octobre 2017 relatif à l'aménagement du parc public du Pré Cottin – Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°DELIB2017N74 du 16 octobre 2017 relatif à l'aménagement du parc public du Pré Cottin – Lancement des marchés de travaux ;

Concernant les marchés publics de travaux, le maître d'œuvre a identifié quatre lots pour la réalisation du projet :

- Lot 1 : Paysage, terrassement, plantations, platelage bois et mobiliers
- Lot 2 : Aire de jeux sur mesure
- Lot 3 : Revêtements en béton
- Lot 4 : Serrurerie, escalier métallique pour liaison piétonne à la plage.

Les lots 1, 2 et 3 ont été agrémentés d'options :

- Lot 1 : Paysage, terrassement, plantations, platelage bois et mobiliers
 - Option 1 : grave de protection sous le platelage bois pilotis
 - Option 2 : traitement anti-dérapant – cheminement de 90 centimètres de large
 - Option 3 : extension du platelage bois à la rampe/terrasse intermédiaire entrée sud du parc traitée en bois
 - Option 4 plantation massif fougère et couvre-sol frange sud
 - Option 5 reprise du gazon rustique frange sud – 491 mètres carrés.
- Lot 2 : Aire de jeux sur mesure
 - Option 1 : cabane de pêcheurs
 - Option 2 : sol de sécurité - mulch
- Lot 3 : Revêtements en béton
 - Option 3 : extension du platelage bois à la rampe/terrasse intermédiaire entrée sud du parc traitée en béton

Monsieur le Maire précise que le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mis en ligne sur la plateforme www.mp74.fr ainsi que sur le site internet de la mairie www.excenevex.fr le 10 novembre 2017. Une publicité a été faite au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), le magazine Le Moniteur en version papier et numérique, le quotidien Le Dauphiné Libéré – Edition de la Haute-Savoie.

Les entreprises devaient rendre leur offre avant le 12 décembre 2017 à midi. Durant ce délai, 122 dossiers ont été retirés.

La commission d'appel d'offre (CAO), dûment convoquée, s'est réunie le 12 décembre 2017 à 14 heures afin de procéder à l'ouverture des plis. Aucune offre n'est arrivée hors délai. Les lots ont reçu respectivement :

- Lot 1 : Paysage, terrassement, plantations, platelage bois et mobiliers => cinq offres
- Lot 2 : Aire de jeux sur mesure => trois offres
- Lot 3 : Revêtements en béton => une offre
- Lot 4 : Serrurerie, escalier métallique pour liaison piétonne à la plage => une offre.

Les candidatures ont ensuite été analysées et les entreprises ont toutes été déclarées admises à concourir. Les offres ont été ouvertes et les prix ont été enregistrés.

Le maître d'œuvre, la société BigBang, a procédé à l'ensemble des analyses des offres. L'analyse a été effectuée, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

Critère	Points	Pondération
1) Prix des prestations	40	40 %
2) Valeur technique de l'offre	60	60 %
Total		100 %

La CAO s'est ensuite réunie le 19 décembre afin d'étudier l'analyse des offres.

Les entreprises ayant répondu au DCE ont été convoquées le 21 décembre afin de leur offrir la possibilité de présenter leur offre et, éventuellement, de l'améliorer.

Les entreprises ont eu jusqu'au 22 décembre midi pour faire une nouvelle offre. Le maître d'œuvre a procédé à une nouvelle analyse des offres. La CAO s'est réunie le samedi 23 décembre afin d'attribuer les marchés par lot et a arrêté le montant des prestations et des options supplémentaires.

Ces marchés doivent désormais faire l'objet d'une délibération expresse de l'assemblée délibérante afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents actes avec les compagnies et pour les montants désignés ci-dessous.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à la signature des marchés avec les entreprises désignées ci-après et pour les taux et les montants de primes suivants :

- Lot 1 : Paysage, terrassement, plantations, platelage bois et mobiliers

Entreprise retenue : Groupement TARVEL, 90 rue André Citroën 69747 GENAS Cedex et GROPPI, 310 rue du Crêt Gojon – BP109 Margencel – 74201 THONON-LES-BAINS, pour un montant de 682 000 €HT. Suite à négociation, l'entreprise a proposé d'inclure la réalisation de l'option 1 dans son prix de base pour s'affranchir des aléas de chantier et assurer une marge de sécurité supplémentaire dans son délai de réalisation.

- Option 1 : grave de protection sous le platelage bois pilotis => option intégrée au prix de base par l'entreprise retenue
- Option 2 : traitement anti-dérapant – cheminement de 90 centimètres de large => option retenue pour un montant de 17 064,45 € HT
- Option 3 : extension du platelage bois à la rampe/terrasse intermédiaire entrée sud du parc traitée en bois => option retenue pour un montant de 30 739,17 € HT
- Option 4 plantation massif fougère et couvre-sol frange sud => option non retenue
- Option 5 reprise du gazon rustique frange sud – 491 mètres carrés => option non retenue.

- Lot 2 : Aire de jeux sur mesure

Entreprise retenue : GAME PLAY ENJOY, ZA Laprade, 46 avenue Louis Pasteur 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE pour un montant de 176 183,20 €HT

- Option 1 : cabane de pêcheurs => option retenue pour un montant de 29 264,76 €HT
- Option 2 : sol de sécurité – mulch => option retenue pour un montant de 2 090,83 €HT

- Lot 3 : Revêtements en béton

Entreprise retenue : SOLS SAVOIE, 458 route du Mont-Blanc 74540 SAINT FELIX, pour un montant de 59 107,60 €HT

- Option 3 : extension du platelage bois à la rampe/terrasse intermédiaire entrée sud du parc traitée en béton => option retenue pour un montant de – 13 281,50 €HT

Le montant du lot 3 avec option s'élève donc à 45 826,10 €HT.

- Lot 4 : Serrurerie, escalier métallique pour liaison piétonne à la plage.

Entreprise retenue : SERRURERIE MUNOZ, 57 chemin du Loup 38080 SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL pour un montant de 59 547 €HT

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III – Election du 4^{ème} adjoint

Vu les articles L2122-1, L 2122-2, 2122-4, 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire annonce que Monsieur Pierre ARTIQUE a fait part de sa démission. La sous-préfecture de Thonon-les-Bains a accepté sa démission. Cette dernière est effective au 23 décembre 2017.

Le conseil municipal nomme Monsieur Philippe DELERCE comme secrétaire de l'élection.

Le conseil municipal nomme Madame Cécilia MOTA et Monsieur Christian TREMOULET comme assesseurs.

Dans le but de respecter le principe de parité au sein des adjoints, Monsieur le Maire précise que seul un homme peut se présenter.

Monsieur le Maire demande quels sont les candidats au poste de 4^{ème} adjoint au maire.

Messieurs Roger BECHET et Philippe BERTRAND se portent candidat.

Monsieur le Maire déclare le vote ouvert. Après avoir compté le nombre d'enveloppes, les assesseurs procèdent au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents : 12
- Nombre de votants : 14
- Nombre d'enveloppes : 14
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 12
- Majorité absolue : 7 voix.

Les résultats sont les suivants :

- Monsieur Roger BECHET : 3 voix
- Monsieur Philippe BERTRAND : 9 voix.

Monsieur le Maire proclame immédiatement les résultats.

Le procès-verbal correspondant a été établi et signé par Monsieur le Maire, les assesseurs et le secrétaire de séance.

IV – Election du délégué à la commission déchets de Thonon Agglomération

Madame Denise GIGNOUX, conseillère municipale, fait part au Conseil de son souhait de se retirer de la commission déchets de Thonon Agglomération.

Il convient donc de procéder à son remplacement.

Monsieur Christian TREMOULET se propose comme délégué à la commission déchets de Thonon Agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Christian TREMOULET comme délégué à la commission déchets de Thonon Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V – Elections des délégués au syndicat intercommunal des eaux des Moises et des Voirons (SEMV)

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat intercommunal des eaux des Moises (SIEM) et le syndicat intercommunal des eaux des Voirons (SIEV) ont fusionné pour donner naissance au syndicat des eaux des Moises et des Voirons (SEMV).

En tant que membre du SEMV, la commune d'Excenevex doit désigner au sein du Conseil municipal deux délégués titulaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la démission de Monsieur Pierre ARTIQUE, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire.

Monsieur Philippe BERTRAND se propose comme délégué au SEMV.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Messieurs Pierre FILLON et Philippe BERTRAND comme délégués titulaires au SEMV.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VI – Autorisation de procéder à des engagements, liquidations et mandatements de dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2018

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le but de ne pas ralentir les investissements de la collectivité et dans l'attente du vote des budgets primitifs 2018, l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet à l'organe délibérant d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement voté sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Il propose, en conséquence, d'autoriser par délibération l'engagement, la liquidation le mandatement, avant l'adoption du budget primitif, des dépenses d'investissement 2018 du budget principal et des budgets annexes, dans les limites suivantes :

Budget	Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2017	Crédits autorisés 2018
Principal	20	Immobilisations incorporelles	3 000 €	750 €
	21	Immobilisations corporelles	299 921,90 €	74 980,48 €
	23	Immobilisations en cours	2 132 586,60 €	533 146,65 €
	26	Participations et créances rattachées à des participations	5 000 €	1 250 €
	27	Autres immobilisations financières	71 776,22 €	17 944,06 €
Annexe - Base de loisirs	21	Immobilisations corporelles	48 764,21 €	12 191,05 €
	23	Immobilisations en cours	345 976,15 €	86 494,04 €
Annexe – Parking	21	Immobilisations corporelles	32 987,93 €	8 246,98 €
Annexe – Cimetière	21	Immobilisations corporelles	18 171,63 €	4 542,91 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement 2018 du budget principal et des budgets annexes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents à la dette.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII – Questions diverses

Pierre FILLON informe le conseil municipal qu'il a été approché par la société d'intérim Randstad, société en charge des recrutements pour le compte des eaux d'Evian. Cette dernière envisage de recruter une centaine de personnes sur 2018. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec les services de la mairie qui les aiguillera vers le bon interlocuteur. L'avenir des jeunes est aussi sur le territoire français.

Bernard MEILLASSON soulève le problème du passage des chevaux sur la voie verte, créant une nuisance et une dangerosité du fait de l'abandon des excréments. Le conseil municipal se prononce en faveur de l'interdiction des chevaux sur la voie verte. Monsieur le Maire prendra un arrêté dans ce sens.


Josiane MOUCHET annonce que l'assemblée générale de l'association des donneurs de sang Sciez/Excenevex aura lieu le 10 janvier 2018 à 20 heures à la salle des Oiseaux à Sciez. Elle lance un appel aux bénévoles pour cette association.

Chrystelle BEURRIER a reçu l'association « Etre bien avec soi ». Celle-ci souhaite organiser une manifestation autour du bien-être sur la plage. Des ateliers d'initiations aux techniques et outils du bien-être (sophrologie, relaxation, respiration, ...) et un concert seraient proposés. Cette manifestation serait prévue le week-end du 8 et 9 septembre 2018. Le conseil municipal se prononce favorablement.

Chrystelle BEURRIER rappelle que cette année, la France célèbre le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Une réunion de travail est prévue le 15 janvier 2018 à 18 heures en mairie. Tous les conseillers sont invités à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h05.

Philippe DELERCE
Secrétaire de séance



Pierre FILLON
Maire



